



Aux contribuables de la Municipalité d'Authier

AVIS PUBLIC

DEMANDE À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

AVIS DE CONFORMITÉ

Règlements 2025-04, 2025-05, 2025-06, 2025-07, 2025-08, 2025-09 et 2025-10

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 6 juin 2025, le conseil de la municipalité d'Authier a adopté, par résolution, les règlements suivants :
 - **Règlement 2025-04 relatif au Plan d'urbanisme;**
 - **Règlement 2025-05 relatif au zonage;**
 - **Règlement 2025-06 relatif au lotissement;**
 - **Règlement 2025-07 relatif à la construction;**
 - **Règlement 2025-08 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme;**
 - **Règlement 2025-09 relatif aux dérogations mineures;**
 - **Règlement 2025-10 relatif aux conditions de délivrance des permis de construction.**
2. Conformément à l'article 137.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*, toute personne habile à voter du territoire de la municipalité d'Authier peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec (CMQ), son avis sur la conformité des règlements au plan d'urbanisme.
3. Toute demande doit être transmise par écrit à la CMQ (secretariat@cmq.gouv.qc.ca) dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis. La procédure et les coordonnées de la CMQ peuvent être consultés sur leur site internet à l'adresse suivante : <https://www.cmq.gouv.qc.ca/fr/tribunal-administratif/avis-de-conformite-de-certains-reglements-d-urbanisme>.
4. Conformément à l'article 137.12 de la *LAU*, si la CMQ reçoit une demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la Municipalité, elle doit, dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour présenter une demande à la CMQ, donner son avis sur la conformité du règlement du plan.

Donné à Authier, ce 11 juin 2025

Élise Gagnon
Directrice adjointe, Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Élise Gagnon, greffière-trésorière-adjointe de la Municipalité d'Authier, affirme solennellement, avoir publié l'avis ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil (Règlement 2024-05).

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 juin 2025.

Élise Gagnon
Directrice adjointe, Greffière-trésorière-adjointe

Municipalité d'Authier

597, avenue Principale, Authier (Québec) J0Z 1C0 Téléphone : 819-782-3093 Télécopieur : 819-782-3203
Courriel : direction@municipaliteauthier.ca Site internet : www.authier.ao.ca